

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item](#)[Jousse, Daniel, Traité de la justice criminelle de France \(1771\) | Les lois et la peine](#)

Jousse, Daniel, Traité de la justice criminelle de France (1771) | Les lois et la peine

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0392

SourceBoite_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Jousse, Daniel](#)

Références bibliographiques[Jousse, Traité de la justice criminelle de France](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb306642930>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Jousse, Daniel (1704-02-10 -- 1704-02-10)

TITRE Traité de la justice criminelle de France...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1771

EDITEUR Paris : Debure père , 1771

Jouin

Th. de la justice
criminelle.

La fin de la peine

I. Mehu.

1771

- "corriger les coupables que l'on punira afin qu'ils
s'abstiennent de de n^{elles} crimes, s'ils rehaussent et de n^x
crimes"

- "mettre ceux qui ont coupables hors de la société
pour de n^x honte de la société ou la punition de +,
de et autres peine capitale"

- "convenir par la voie des crimes de punir exercés
sur de coupables ceux qui ne sont pas rehaussés par d'autres
moyens"



11

